

**PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT ET UNIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU
DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2025-2026 TENUE LE 13 NOVEMBRE 2025, À COMPTER DE 8H30 À
LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL**

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- M^e Caroline Gagnon, vice-présidente
- M^e Rémi Bourget, vice-président
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte
- M^e Ada Wittenberger
- M^e Régis Boisvert
- M^e Gabriel Dumais
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Isabelle Gagnon
- M^e Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M. Martin Drapeau
- M^me Lucie Granger
- M^me Nancy Potvin

Est absente :

- M^e Élisabeth Jutras

Sont invités :

- M^me Nathalie Thibert, directrice du Service des finances (point 7.1)
- M^e Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit (point 7.1)
- M^e Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance (FARPBQ) (point 7.2)

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e Josée Roussin, directrice générale par intérim
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres adoptent l'ordre du jour

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 12, 15 ET 22 SEPTEMBRE ET 9 OCTOBRE 2025
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.5 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 PLAN D'ACTION - MÉTHODES ALTERNATIVES DE FACTURATION
 - 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.2 CORRESPONDANCE - RÔLE FONDAMENTAL DE L'ADMINISTRATEUR : LA PROTECTION DU PUBLIC
 - 3.3 CAMPAGNE - ÉTAT DE DROIT
 - 4. GOUVERNANCE
 - 4.1 MATRICE DE COMPÉTENCES
 - 4.2 POLITIQUE DE RÉCLAMATIONS DE DÉPENSES
 - 5. PROTECTION DU PUBLIC
 - 5.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES (3^E REJET DPA)
 - 5.2 RECOMMANDATIONS DU CFI
 - 5.3 DOSSIERS SELON L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS
 - 5.4 DEMANDE DE LEVÉE DE SANCTION DE RADIATION FCO
 - 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
 - 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 PRÉSENTATION DU SOMMAIRE DU CFA

- 7.2 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC
- 7.3 SUIVI DU CONSEIL DES SECTIONS
- 7.4 DEMANDE EN RÉINSCRIPTION
- 7.5 CALENDRIER 2026-2027
- 7.6 FORMATION CA
- 7.7 FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- 7.8 NOMINATION - COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE
- 7.9 NOMINATION - COMITÉ DES REQUÊTES
- 7.10 DEMANDE D'ASSERMENTATION À L'ÉTRANGER
8. DIVERS
- 8.1 NOMINATION DU JUGE ROBERT LECKEY À LA COUR SUPÉRIEURE
9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE RÉGULIÈRE PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU 7 NOVEMBRE 2025
- 9.4 JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS (7 OCTOBRE 2025)
- 9.5 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE (15 OCTOBRE 2025)
- 9.6 ARRÊT DE LA COUR D'APPEL (27 OCTOBRE 2025)
- 9.7 RAPPORT EIOEC (ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DE L'ORIGINE ETHNIQUE OU CULTURELLE)
- 9.8 ARRÊT DE LA COUR D'APPEL (3 NOVEMBRE 2025)
- 9.9 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DÉSIGNÉS QUI DONNENT DROIT AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DES ORDRES PROFESSIONNELS
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 12, 15 ET 22 SEPTEMBRE ET 9 OCTOBRE 2025

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 12, 15 et 22 septembre et 9 octobre 2025.

Des modifications sont suggérées et seront apportées au procès-verbal du 9 octobre 2025.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 12, 15 et 22 septembre et 9 octobre 2025.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

Il discute des points suivants :

- **Rôle des barreaux de section** : Il résume les discussions tenues lors du Conseil des sections sur le rôle et la gouvernance des barreaux de section. Le procès-verbal est déposé (point 7.3). Les recommandations ont été assez bien accueillies, malgré quelques commentaires défavorables. Les discussions ont permis d'établir un processus par étape pour la présentation de propositions aux barreaux de section. Une note de service a été déposée détaillant le processus. Une première rencontre a eu lieu hier avec les membres du Conseil des sections pour expliquer le contenu de la note de service afin d'expliquer le contenu de la note de service et la démarche.

Une membre suggère que les administrateurs issus des régions communiquent avec leurs bâtonniers pour les rassurer et leur expliquer la démarche.

Les membres du Conseil d'administration discutent de ce sujet.

En réponse aux questions des membres, il répond ce qui suit :

- **Rencontre du ministre Carmant**: Il ne sait pas si la mise en œuvre du plan TRAJUD est reportée en raison de la démission du ministre. Le Barreau communiquera avec le ministère pour faire la vérification.
- **Rencontre avec le Parti québécois** : Cette rencontre vise à avoir l'opportunité de discuter avec les oppositions à la suite des rencontres avec le ministre de la Justice sur des dossiers importants. Lors de cette rencontre, le Barreau du Québec a abordé certains dossiers, comme *Lexius* et les coûts et délais en matière civile et familiale. Le Parti québécois voulait discuter des règles d'intervention du Barreau du Québec et le positionnement possible sur certains dossiers portés par le parti.
- **Rencontre avec les ressources humaines** : Les objectifs seront discutés lors de la prochaine rencontre du Comité des ressources humaines et seront ensuite présentés à la séance du Conseil d'administration de décembre.

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^e Josée Roussin présente son rapport d'activités de la directrice générale.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

En réponse aux questions des membres :



1.5 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Inf : M^e Josée Roussin présente le rapport d'activités de la direction générale. Elle discute spécifiquement de deux points :

1. Bureau du syndic : L'unité de traitement accéléré des demandes d'enquête (projet pilote) a permis de réduire le nombre de demandes d'enquêtes en suspens.
2. Campagne « État de droit » : Les résultats du sondage *Léger* sont supérieurs aux résultats attendus. Cela démontre que la campagne est vue et appréciée. Monsieur le vice-président Rémi Bourget souligne que la campagne a été présentée dans le cadre de la réunion de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. La campagne a été saluée et d'autres barreaux souhaitent emboîter le pas. Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau confirme qu'elle sera aussi présentée lors de la Rentrée de Paris.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau présente la note de service résumant l'état des travaux pour chacun des dossiers stratégiques.

2.1 PLAN D'ACTION - MÉTHODES ALTERNATIVES DE FACTURATION

Inf : Madame la vice-présidente Caroline Gagnon présente le plan d'action proposé par le Groupe de travail sur les méthodes alternatives de facturation.



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le plan d'action sur les méthodes alternatives de facturation.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Champagne indique qu'une séance du Conseil d'administration sera fixée la semaine prochaine pour discuter du projet de loi 1.

3.2 CORRESPONDANCE - RÔLE FONDAMENTAL DE L'ADMINISTRATEUR : LA PROTECTION DU PUBLIC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Monsieur le bâtonnier Nadeau fait référence à une lettre reçue de l'Office des professions sur le rôle des ordres professionnels et de leurs administrateurs.

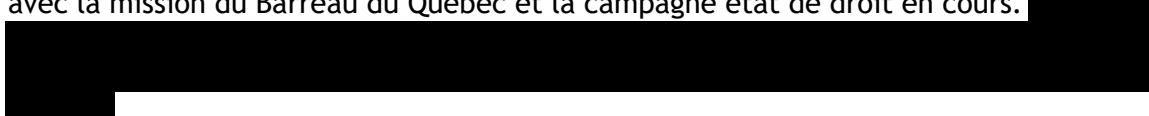
Le Barreau du Québec prévoit faire une intervention publique sur le sujet, au moment opportun, lorsque les travaux de gouvernance en cours auront été finalisés.

Un membre mentionne que l'Office des professions devrait intervenir publiquement pour appuyer les ordres professionnels à cet égard. Le Conseil interprofessionnel du Québec l'a fait.

3.3 CAMPAGNE - ÉTAT DE DROIT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau fait le suivi de ce sujet discuté lors de la dernière séance du Conseil d'administration. Il présente la note de service de M^e Sylvie Champagne en lien avec les orientations suggérées pour cette campagne sur les projets de loi 1, 2 et 3. Il souligne que le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques, le Service des communications, la Direction générale, la Direction des affaires institutionnelles et gouvernementales et le Groupe d'experts en droit constitutionnel ont été consultés et appuient les orientations proposées. Il ajoute que cette prise de position est cohérente avec la mission du Barreau du Québec et la campagne état de droit en cours.





[REDACTED]

[REDACTED]

Monsieur le bâtonnier Nadeau répondra aux demandes d'entrevue et rappellera le contexte et l'objectif de l'intervention à la lumière des commentaires émis par les membres du Conseil d'administration.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la note de service du 10 novembre 2025 préparée par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques;

D'APPROUVER les recommandations telles que proposées.

4. GOUVERNANCE

4.1 MATRICE DE COMPÉTENCES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Régis Boisvert, président du Comité d'éthique et de gouvernance, présente le projet de matrice de compétences et le processus suivi pour le préparer. Il souligne que cet outil est important et doit être complété par les administrateurs pour cibler les forces et les faiblesses du Conseil d'administration et les besoins (formation et autre).

4.2 POLITIQUE DE RÉCLAMATIONS DE DÉPENSES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau revient sur l'exception requise à la *Politique de réclamation de dépenses* (alcool) pour la Rentrée de Paris. Cette exception ponctuelle a été adoptée par le Conseil d'administration lors d'une séance par vote électronique. Il souhaitait faire un retour au Conseil d'administration considérant que les commentaires des membres pourront alimenter la réflexion du Comité d'éthique et de gouvernance qui a comme mandat de modifier la *Politique sur les relations internationales* et la *Politique de réclamation de dépenses*. La première politique a été révisée il y a quelques années et la deuxième a été modifiée il y a un an. Le Comité d'éthique et de gouvernance se penchera sur cela.

5. PROTECTION DU PUBLIC**5.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES (3E REJET DPA)**

Inf : Il n'y a pas de membre ayant fait l'objet d'un troisième rejet DPA.

5.2 RECOMMANDATIONS DU CFI**5.2.1**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.2.2

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration constatent que le dossier est sans objet.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[View all posts by **John Doe**](#) [View all posts in **Category A**](#) [View all posts in **Category B**](#)

[REDACTED]

Digitized by srujanika@gmail.com

ANSWER **QUESTION** **ANSWER** **ANSWER**

ANSWER The answer is (A). The first two digits of the number 1234567890 are 12.

For more information about the study, please contact Dr. Michael J. Hwang at (310) 794-3000 or via email at mhwang@ucla.edu.

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

[REDACTED]

[REDACTED]

5.3

DOSSIERS SELON L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS

5.3.1

Inf : M^e Régis Boisvert se retire de la salle des délibérations sur ce point.

M^e André-Philippe Mallette explique le mécanisme sous l'article 55.1 et le contexte du dossier.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord pour confier le dossier au Comité des requêtes.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

As a result, the *labeled* version of the model is able to learn the underlying structure of the data, while the *unlabeled* version is able to learn the specific features of the data. This allows the model to make accurate predictions even when it has never seen a particular input before.

For more information about the study, please contact Dr. John Smith at (555) 123-4567 or via email at john.smith@researchinstitute.org.

For more information about the study, please contact Dr. John Smith at (555) 123-4567 or via email at john.smith@researchinstitute.org.

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

For more information about the study, please contact Dr. Michael J. Hwang at (310) 206-6500 or via email at mhwang@ucla.edu.

[REDACTED]

[REDACTED]

5.3.2

Inf : M^e Régis Boisvert se retire de la salle des délibérations sur ce point.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e André-Philippe Mallette explique le mécanisme sous l'article 55.1 du *Code des professions* et le contexte du dossier.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord pour que le Conseil d'administration exerce sa compétence dans ce dossier suivant les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

10. The following table summarizes the results of the study. The first column lists the variables used in the model, the second column lists the estimated coefficients, and the third column lists the standard errors of the estimates.

For more information about the study, please contact Dr. John Smith at (555) 123-4567 or via email at john.smith@researchinstitute.org.

For more information about the study, please contact Dr. Michael J. Hwang at (310) 206-6500 or via email at mhwang@ucla.edu.

10. The following table summarizes the results of the study. The first column lists the variables, the second column lists the estimated coefficients, and the third column lists the standard errors.

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

ANSWER The answer is (A). The first two digits of the number 1234567890 are 12.

ANSWER The answer is (A). The first two digits of the number 1234567890 are 12.

For more information about the study, please contact Dr. Michael J. Hwang at (310) 794-3000 or via email at mhwang@ucla.edu.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.4 DEMANDE DE LEVÉE DE SANCTION DE RADIATION FCO

Inf : Les membres du Conseil d'administration de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration du Barreau du Québec, consignée au procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 août 2025, dans laquelle est prononcée la radiation administrative des membres inscrits sur la liste des avocats en défaut de déclarer ou de compléter les heures de formation requises par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*;

CONSIDÉRANT que la radiation administrative d'une personne inscrite sur la liste des avocats en défaut de déclarer ou de compléter les heures de formation requises par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* demeure en vigueur jusqu'à ce que la personne qui en fait l'objet fournisse à l'Ordre la preuve qu'elle a satisfait aux exigences contenues dans l'avis de défaut prévu à l'article 16, et jusqu'à ce que cette sanction ait été levée par le Conseil d'administration, le tout conformément à l'article 17 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*;

CONSIDÉRANT que la personne, dont le nom et le numéro d'intervenant au Tableau de l'Ordre, apparaît ci-dessous, a déposé les preuves démontrant qu'elle a satisfait aux exigences contenues dans l'avis de défaut prévu à l'article 16, tel que le déclare la recommandation du Comité sur la formation continue obligatoire:

Nom et numéro d'intervenant au Tableau de l'Ordre :

[REDACTED]

CONSIDÉRANT que le Comité sur la formation continue obligatoire recommande aux membres du Conseil d'administration de lever la sanction et de déclarer que la personne ci-haut mentionnée peut procéder à sa réinscription au Tableau de l'Ordre selon les modalités et conditions déterminées par l'Ordre;

DE LEVER la sanction de radiation prononcée le 21 août 2025 et permettre la réinscription, rétroactivement à la démonstration de sa dispense pour raison médicale analysée le 7 octobre 2025, selon les modalités et conditions déterminées par l'Ordre, de la personne suivante :



6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

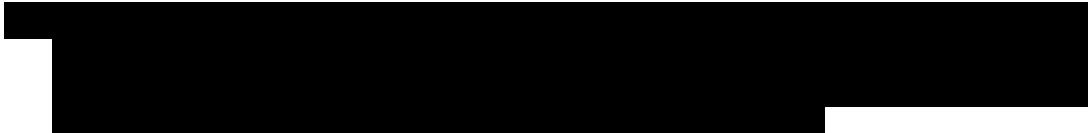
Inf : Aucun sujet pour la présente séance.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 PRÉSENTATION DU SOMMAIRE DU CFA

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

M^e Pierre Lafrenière résume la dernière réunion du Comité des finances et d'audit :



Comparaison budget et état financier au 30 septembre 2025

M^{me} Thibert présente le sommaire des faits saillants au 30 septembre 2025 communiqué aux membres du Conseil d'administration. Elle présente la situation financière du Fonds général qui affiche un surplus. Elle explique l'écart favorable par rapport au budget. Elle explique les écarts de revenus et de dépenses. Elle fait le même exercice pour le Fonds d'études juridiques qui présente aussi un surplus et un écart favorable par rapport au budget. La situation financière du fonds d'assistance parentale est présentée. Elle termine en présentant le solde des fonds du Barreau du Québec au 30 septembre 2025 (fonds réservés, investis en immobilisation et non affectés).

M^{me} Thibert et M^e Lafrenière quittent la réunion.

En réponse aux questions des membres, M^e Roussin confirme ce qui suit :

- Recrutement à l'inspection professionnelle : le recrutement pour pourvoir des postes à l'inspection professionnelle continue. On multiplie les démarches de recrutement pour pourvoir ces postes.
- Risques liés aux technologies de l'information : On travaille sur des mesures de mitigation.

7.2 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

7.2.1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2025

Inf : M^e Marie-Chantal Thouin présente l'examen de la situation financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec. Les membres prennent connaissance du document déposé. La situation financière est bonne.

7.2.2 ÉTABLISSEMENT DE LA CIBLE INTERNE (TCM CIBLE)

Inf : M^e Marie-Chantal Thouin présente la recommandation de cible interne (TCM cible). Elle explique les règles qui encadrent cette cible. La cible interne était de 320 % depuis plusieurs années. On recommande de réduire la cible à 250 %.

En réponse aux questions des membres, M^e Thouin répond ce qui suit :

- L'objectif de réduire est d'avoir une gestion saine du portefeuille de surplus qui respecterait la politique de placement. La cible précédente ne permettait pas d'utiliser la politique de placement.
- On veut garder la cible pour l'année, mais elle sera réévaluée l'année prochaine.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour fixer la cible à 250 % comme recommandé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 6 novembre 2025 préparé par M^e Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par l'actuaire désigné dans le cadre de l'examen de santé financière (ESF);

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par ce dernier relativement à la cible interne du TCM, fondées sur les principes actuariels reconnus;

CONSIDÉRANT qu'un TCM cible de 250 % rencontre toutes les exigences réglementaires prévues;

CONSIDÉRANT qu'une réduction de la cible interne permettrait une flexibilité accrue dans la gestion du portefeuille de placements;

CONSIDÉRANT que cette flexibilité est nécessaire car les rendements générés par le portefeuille de surplus contribuent directement au maintien de la stabilité des primes au bénéfice des assurés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;

DE FIXER la cible interne à 250 %.

7.2.3 ÉVALUATION DU PASSIF DES POLICES AU 30 SEPTEMBRE 2025

Inf : M^e Marie-Chantal Thouin présente l'évaluation du passif des polices au 30 septembre 2025 déposé. Le contexte est favorable au 30 septembre 2025.

7.2.4 PERSPECTIVE SUR LA TARIFICATION 2026-2027

Inf : M^e Marie-Chantal Thouin présente l'état des finances et les facteurs considérés pour établir la tarification. La recommandation du FARPBQ est de maintenir la prime d'assurance à 750 \$.

En réponse à la question d'un membre, M^e Thouin indique ce qui suit :

- Le FARPBQ peut offrir une prime plus basse qu'ailleurs au Canada avec une meilleure garantie d'assurance considérant les premières années de création du FARPBQ et la gestion intelligente à l'époque qui a permis de dégager beaucoup de surplus.
- On subventionne la prime d'assurance des avocats (qui est plutôt évaluée à 1013 \$) considérant la philosophie du FARPBQ de remettre les surplus aux membres tout en essayant de maintenir la prime le plus stable possible et augmentant graduellement au besoin.

7.2.5 RÉVISION DE LA POLICE D'ASSURANCE

Inf : M^e Marie-Chantal Thouin présente une révision de la police d'assurance. Deux modifications sont suggérées :

1. Modification de la protection multiterritoriale : On veut retirer l'endroit où les services sont rendus. Ce critère n'a plus sa pertinence en 2025. On étend donc la couverture en reconnaissant l'évolution de la pratique.
2. Précision sur l'exclusion en matière de cyberrisques : On veut la préciser pour l'assouplir conformément à ce qui est exigé par les réassureurs. On veut reconnaître l'interprétation actuellement en vigueur par le FARPBQ pour les envois accidentels d'informations confidentielles et la perte d'équipements technologiques.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour modifier la police selon les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 6 novembre 2025 préparé par M^e Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;

DE MODIFIER la police d'assurance telle que proposée.

7.3 SUIVI DU CONSEIL DES SECTIONS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

7.4 DEMANDE EN RÉINSCRIPTION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Champagne explique le contexte du dossier et la compétence du Conseil d'administration conformément à l'article 45 du *Code des professions*.

Les membres sont en accord pour recueillir les observations du membre conformément à l'article 45 du *Code des professions* afin que le dossier puisse être soumis à la séance du Conseil d'administration du 11 décembre prochain.

7.5 CALENDRIER 2026-2027

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Des dates pour les radiations seront ajoutées à ce calendrier.

7.6 FORMATION CA

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

7.7 FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Josée Roussin présente ce dossier. Le Conseil des sections a été consulté et les membres étaient favorables à l'imposition de cette formation. Certains commentaires ont été formulés.

Les membres discutent de la possibilité d'offrir la formation à coût nul.

M^e Roussin confirme que les coûts facturés représentent les coûts pour développer et offrir la formation. Il n'y a aucun profit pour le Barreau du Québec. Bien qu'elle ne soit pas offerte gratuitement, elle est donc offerte au coût réel qui est par ailleurs assez minime.

Les membres discutent de la possibilité de financer la formation professionnelle par le biais du Fonds d'études juridiques. M^e Roussin indique qu'elle fera une analyse financière de cette possibilité.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'adoption de la formation obligatoire comme recommandé, mais veulent une analyse additionnelle sur la possibilité de financer les coûts via le Fonds d'études juridiques.

Le dossier est reporté à une prochaine séance.

7.8 NOMINATION - COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Sylvie Champagne explique le rôle du comité. Considérant la vacance laissée à la présidence du Comité par la nomination à la magistrature de M^e Louis-François Asselin.

Le Comité des nominations présentera une recommandation au Conseil d'administration lors d'une séance par vote électronique.

7.9 NOMINATION - COMITÉ DES REQUÊTES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le Conseil général du Barreau du Québec a déjà adopté une résolution en vertu de l'article 15.1 o) de la *Loi sur le Barreau* à l'effet de déléguer au Comité des requêtes les pouvoirs que les articles 55.1 à 55.3 et 161 du *Code des professions* attribuent au Bureau;

CONSIDÉRANT l'exercice des pouvoirs qui sont conférés au Conseil d'administration par les articles 48, 70, 71, 72 et 122 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un Comité des requêtes en vertu de l'article 22.1 de la *Loi sur le Barreau*;

DE DÉLÉGUER les pouvoirs prévus aux articles ci-dessus au Comité des requêtes;

DE DÉSIGNER membres pour y siéger les personnes suivantes :

- M^me la bâtonnière Catherine Claveau, présidente;
- M^e Serge Bernier
- M^e Pierre Robitaille;

DE DÉSIGNER à titre de membres substituts les personnes suivantes :

- M^e Magali Fournier;
- M^e Simon Giard;
- M^e Claude Savoie, Ad. E.

7.10 DEMANDE D'ASSERMENTATION À L'ÉTRANGER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'autorisation d'assermentation à l'étranger.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration adoptée lors de la séance du 20 octobre 2022;

CONSIDÉRANT le courriel de [REDACTED]

[REDACTED] relativement à la demande d'autorisation afin qu'elle puisse procéder à l'assermentation de [REDACTED]
[REDACTED]

CONSIDÉRANT que le stage de [REDACTED], se terminera le 12 décembre 2025 [REDACTED] et qu'elle débutera un contrat temporaire de travail le 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut, lorsque le candidat à l'inscription au Tableau de l'Ordre a complété son stage à l'extérieur du Québec et souhaite y poursuivre sa pratique, autoriser tout autre membre en règle à recevoir le serment d'une personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre;

D'AUTORISER [REDACTED] membre en règle, à recevoir le serment de [REDACTED] à Genève en vertu des articles 62 et 86.0.1 du *Code des professions*.

8. DIVERS

Inf : Aucun sujet pour la présente séance.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE RÉGULIÈRE PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU 7 NOVEMBRE 2025

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS (7 OCTOBRE 2025)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE (15 OCTOBRE 2025)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 ARRÊT DE LA COUR D'APPEL (27 OCTOBRE 2025)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.7 RAPPORT EIOEC (ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DE L'ORIGINE ETHNIQUE OU CULTURELLE)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.8 ARRÊT DE LA COUR D'APPEL (3 NOVEMBRE 2025)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.9 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DÉSIGNÉS QUI DONNENT DROIT AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DES ORDRES PROFESSIONNELS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Marcel-Olivier Nadeau
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre